



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.120

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	27
Représentés	14
Absent	2

## Conseil Municipal

### Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

#### Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

#### Etaient représenté·e·s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE  
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA  
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE  
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE  
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES  
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE  
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA  
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE  
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY  
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

#### Etaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, Sabrina DOS REIS

#### Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20251218-DEL-25-120-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

# **ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE DE FRANCE**

La commune de Choisy-le-Roi fait appel aux missions facultatives du CIG Petite Couronne pour être accompagnée dans les domaines de la prévention, de la santé et de l'action sociale au travail.

Dans le cadre d'un travail de simplification et d'actualisation de ses prestations, le CIG Petite Couronne a annoncé que les conventions actuellement en cours prendront fin le 31 décembre 2025 au soir, et a adressé les nouveaux modèles de convention qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

Depuis 2018, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la collectivité et le CIG Petite Couronne permettant la mise à disposition d'un assistant socio-éducatif, à raison de 47.70% d'un temps complet. Avec les nouvelles modalités de conventionnement entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la mise à disposition de l'assistant socio-éducatif se réalisera à raison de 57% d'un temps complet.

La participation financière annuelle de la collectivité est établie au prorata du temps de travail de l'assistant socio-éducatif, sur la base d'un tarif fixé par le conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion. Pour l'année 2026, ce tarif est fixé à 42 000 € pour une mise à disposition à 60%, soit 39 900 € pour une mise à disposition à 57%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approver la convention du CIG Petite Couronne relative à l'adhésion au service social du travail du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île-de-France, ci-annexée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **LE CONSEIL,**

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.452-40 et suivants, et L.812-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant le courrier de résiliation du Président du CIG Petite Couronne concernant les conventions actuellement en cours,

Considérant que la collectivité fait appel aux services facultatifs du CIG Petite Couronne en matière de prévention des risques professionnels, de maintien dans l'emploi, de dispositifs psychosociaux, de santé au travail et d'action sociale au travail ;

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Approuve la convention du CIG Petite Couronne relative à l'adhésion au service social du travail du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île-de-France, ci-annexée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ARTICLE 2** : Approuve la résiliation de la convention précédemment conclue en 2023 entre la Ville et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île-de-France à compter du 31 décembre 2025 au soir.

**ARTICLE 3** : Autorise Monsieur le Maire à signer avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île de France une convention portant adhésion au service social des personnels du CIG et tout document afférent.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice concerné et des suivants autant que nécessaire.

ARTICLE 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire



*Tonino Panetta*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20251218-DEL-25-120-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025